

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2024

DELIBERATION N° 8 : Aménagement de l'accueil et du hall : choix des entreprises

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 12 mars 2024

Etaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-François RENOUX.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Fabrice MICHELET, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Michel ROY, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur DARBON, trésorier - excusé

Monsieur le Président rappelle que le CDG79 a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Tech'Ligne (Niort) pour l'aménagement de l'espace d'accueil et la réalisation d'une salle de réunion dans le hall-patio du siège situé au 9 rue Chaigneau.

Conformément aux orientations budgétaires 2024, une consultation a été lancée pour ces travaux d'aménagement et de rénovation de l'accueil et du hall (patio) du siège de l'établissement sis 9 rue Chaigneau à Saint-Maixent-l'École.

Pour rappel, le montant estimatif des travaux (hors missions AMO et CSPS, mobilier, accès porte principale...) s'élève à 88 000 € HT.

S'agissant d'un marché public de travaux inférieur à 100 000 € HT, il est dispensé de publicité et de mise en concurrence. Toutefois, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été réalisée et les prestations ont été réparties en 7 lots :

- Lot 1 : Démolition – Gros œuvre
- Lot 2 : Porte automatique
- Lot 3 : Cloison amovible et démontable
- Lot 4 : Plafonds suspendus
- Lot 5 : Peinture – Revêtement de sol souple
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Chauffage – ventilation

A la suite de l'analyse des offres reçues, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Attribitaire	CP	Ville	Montant HT						
			LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6	LOT 7
JUBIEN SAS	79410	ECHIRE	9 058,96 €	7 409,61 €	17 329,70 €	6 052,39 €	17 996,26 €		
HAYE-JARRIAU	79410	ECHIRE						3 401,37 €	2 423,25 €
Montant Total des marchés HT			63 671,54 €						

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER les marchés comme suit,

Attribitaire	CP	Ville	Montant HT						
			LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6	LOT 7
JUBIEN SAS	79410	ECHIRE	9 058,96 €	7 409,61 €	17 329,70 €	6 052,39 €	17 996,26 €		
HAYE-JARRIAU	79410	ECHIRE						3 401,37 €	2 423,25 €
Montant Total des marchés HT			63 671,54 €						

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes d'engagement et tous documents liés à l'exécution de ces marchés,

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le :

**10 AVR. 2024**

Accusé réception le :

**10 AVR. 2024**

**EXÉCUTOIRE**

Publiée le : **10 AVR. 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **10 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE